



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.606
8 janvier 2007

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-septième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 606^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 octobre 2006, à 15 heures

Président: M. FUJISAKI (Japon)

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT (*suite*)

RAPPORTS RELATIFS À L'ÉVALUATION ET À L'INSPECTION

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET-PROGRAMME ANNUEL

EXAMEN DES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

AUTRES DÉCLARATIONS

RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT EN 2007

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME
SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

EXAMEN DES RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT

Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif (point 5 b) de l'ordre du jour)
(suite) (A/AC.96/1022, 1023 et Add.1, 1025 et Add.1, 1027, 1032, 1033 et 1034)

1. M. SHIRAZI (République islamique d'Iran), après avoir rappelé que l'Iran, pays en développement, accueillait plus d'un million de réfugiés, dénonce les effets néfastes du sous-financement du budget du HCR. Il s'inquiète de la réduction d'environ 20 % des crédits du budget-programme 2007 pour l'aide aux réfugiés, qui nuira en particulier aux personnes âgées, aux enfants et aux femmes. Il signale que l'année dernière le programme de soins et d'entretien pour les réfugiés des camps en Iran, principalement afghans, a été interrompu. L'Iran et le HCR ont débattu de cette question et sont parvenus à la conclusion qu'il fallait impérativement revenir à la situation antérieure. Par ailleurs, l'Iran souhaite que le HCR reprenne son programme d'aide en matière d'alimentation, de santé et d'éducation. Il souhaite également savoir si les chiffres avancés dans le budget-programme de 2007 tiennent compte de la reprise de ces programmes.
2. M^{me} CHAMBERLAIN (Haut-Commissaire adjoint pour les réfugiés) répond aux délégations que le HCR entend dialoguer avec elles sur la façon de budgéter et de gérer des activités concernant les personnes déplacées, afin de décider si, en 2008, on poursuit la pratique actuelle du budget spécial pour chaque situation, ou si on répartit le financement de ces activités sur l'ensemble du budget annuel. Cette décision est urgente car, dès novembre prochain, les chefs de service recevront l'instruction de préparer leurs prévisions budgétaires et leurs plans pour 2008. M^{me} Chamberlain rappelle que le Haut-Commissaire, dans sa déclaration liminaire, s'est prononcé en faveur de la seconde solution. Toutefois, elle ajoute que, pour les gestionnaires, les choses sont plus faciles lorsqu'il y a dissociation des activités destinées aux personnes déplacées de celles destinées aux réfugiés. La mise en œuvre générale du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) contribuera encore à faciliter la gestion en rendant les informations transparentes et accessibles à tous; quant au logiciel de gestion axée sur les résultats, il sera testé en 2007 et pleinement opérationnel en 2008.
3. M^{me} Chamberlain remercie toutes les délégations qui ont exprimé leur soutien au budget d'austérité présenté. Elle aura l'occasion, dans son intervention au titre du point 7 de l'ordre du jour, de détailler les mesures qui vont dans ce sens, mais tient dès à présent à indiquer que le budget 2007 est de 100 millions de dollars des États-Unis inférieur à ce qui était demandé, ce qui représente une réduction de 9 %. Elle sait gré aux délégations qui ont manifesté leur soutien à la gestion axée sur les résultats et regrette elle aussi que le budget 2007 ne soit pas encore axé sur les résultats. Elle se réjouit que certaines délégations aient salué les personnels qui travaillent dans des conditions dangereuses; ils apprécieront ces encouragements lorsqu'ils prendront connaissance du compte rendu des travaux du Comité exécutif. Par ailleurs, elle prend note d'une demande d'évaluation de l'opération menée au Liban, à laquelle il sera donné suite. Les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de la transparence ne sont pas passés inaperçus et elle s'en réjouit.
4. En ce qui concerne le projet d'évaluation des cadres du HCR, M^{me} Chamberlain explique qu'une gestion de qualité passe par des gestionnaires de qualité. Aussi a-t-on mis au point,

notamment avec l'aide du Royaume-Uni, un outil d'évaluation des compétences des dirigeants, afin de pouvoir redéployer les personnes sur des postes plus exigeants qui correspondent à leurs compétences et d'identifier les domaines sur lesquels cibler la formation.

5. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui à l'Évaluation concertée des besoins, nouveau processus très apprécié des responsables parce que permettant de s'appuyer sur l'expérience de personnes ayant abordé un même problème sous des angles différents; les programmes du HCR se trouvent enrichis par la contribution de tous les partenaires. Il est clair toutefois que les besoins ainsi définis, qui se montent à 2,3 milliards de dollars des États-Unis, ne peuvent actuellement être couverts, malgré les contributions reçues des gouvernements et du secteur privé. Le HCR est bien conscient qu'avoir accepté le rôle de chef de file de la coordination des activités en faveur des personnes déplacées ne signifie pas pourvoir à leur financement total, et ses nouvelles fonctions ne lui font pas oublier son mandat premier, à savoir la protection des réfugiés.

6. Au sujet du rapport du Comité des commissaires aux comptes, il faut savoir qu'une équipe spéciale a été mise en place, dont la mission est d'analyser et d'évaluer les programmes d'aide exécutés par le HCR suite au tsunami, afin d'en tirer les enseignements. Il sera bien entendu fait état des résultats de ces travaux. Par ailleurs, M^{me} Chamberlain indique que si, globalement, les budgets sont en diminution, celui destiné aux Amériques est en nette augmentation, afin de permettre notamment l'exécution du Plan d'action de Mexico. S'agissant de l'Iran, elle affirme que la situation budgétaire n'aura pas d'effets négatifs sur les camps de réfugiés, que ces derniers ne seront pas obligés de rentrer chez eux et que les rapatriements se feront sur la base du volontariat uniquement. Elle répond aux ONG qu'elle a apprécié leurs interventions très intéressantes et pertinentes; elle aimerait mener avec elles des consultations davantage centrées sur les points qui ont été soulevés, dont certains sont déjà en cours de discussion, en particulier sur des aspects financiers. Les ONG locales ayant indiqué qu'elles se sentaient dans une position inférieure par rapport aux ONG internationales, le HCR va se pencher sur ce problème, qui n'est pas intentionnel; les échanges avec les ONG locales sont plus du ressort des équipes sur place que du siège, mais M^{me} Chamberlain est sûre que ces dernières respectent les procédures établies. Comme l'a souligné le Haut-Commissaire, créer des partenariats est vital; le HCR poursuivra donc dans cette voie et contribuera à aider les ONG locales à renforcer leurs capacités.

7. M^{me} CHENG-HOPKINS (Haut-Commissaire assistant pour les opérations) dit que pendant les huit mois écoulés depuis sa prise de fonctions elle a beaucoup voyagé pour mieux se rendre compte de ce que fait le HCR sur le terrain, recueillir l'avis et les idées de ceux qui s'y trouvent (réfugiés, gouvernements, ONG et autres partenaires), régler certains problèmes et parfois voir si le HCR pourrait fonctionner plus efficacement. Au Soudan, par exemple, les objectifs fixés lui ont paru beaucoup trop ambitieux et il fallait réorganiser les dotations en personnel. L'équipe a aujourd'hui adopté des objectifs plus réalistes. Un tiers des postes ont été soit supprimés, soit gelés, et les fonds ainsi dégagés ont été alloués aux programmes d'aide au retour des réfugiés. En Ouganda, le Haut-Commissaire assistant a fait ce qui était en son pouvoir pour lever certains obstacles bureaucratiques et pour combattre une certaine inertie, qui existe aussi parfois au siège. Cette visite remonte à cinq mois. Aujourd'hui, quatre bureaux auxiliaires ont été ouverts dans le Nord, où se trouvent la plupart des personnes déplacées. Une stratégie basée sur le bon sens a été mise en place avec succès; elle consiste tout d'abord à travailler avec le Gouvernement à promouvoir les rapatriements volontaires et la liberté de circulation et à aider les personnes qui

restent dans les camps à trouver des moyens de subsistance pour leur permettre d'être autonomes.

8. Pour son mandat, M^{me} Cheng-Hopkins s'est fixé trois priorités. La première a trait à l'amélioration des interventions d'urgence: il est essentiel de réagir dans les premiers jours en apportant une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux réfugiés, sans négliger la façon dont le HCR est perçu par les médias, les donateurs et les États membres. Il faut envoyer sur place, dans le cas d'urgences complexes, une équipe expérimentée de spécialistes, sous la houlette d'un responsable solide. Il faut également redéfinir l'allocation des ressources de façon que des fonds soient disponibles en cas de besoin. La deuxième priorité a trait aux personnes déplacées: étant donné qu'aucun organisme ne peut travailler seul, il faut mettre en place des partenariats avec les équipes de pays de l'ONU, les gouvernements, les ONG et les acteurs non étatiques. L'approche de responsabilité modulaire est trop récente pour que le HCR puisse en mesurer toutes les retombées. La troisième priorité, enfin, a trait aux situations prolongées, comme par exemple celle des réfugiés bhoutanais au Népal, qui requièrent souvent des solutions politiques; le HCR peut y être un intermédiaire objectif et les organismes de l'ONU, même s'ils ne sont pas les mieux placés, peuvent y jouer un rôle stratégique.

9. M^{me} Cheng-Hopkins conclut en expliquant qu'en tant que spécialiste des opérations, son rôle de Haut-Commissaire assistant consiste à superviser cinq bureaux régionaux et la Division de l'appui opérationnel. Il s'agit d'un rôle complémentaire à celui du Haut-Commissaire assistant pour la protection.

10. M. WEBSTER (Royaume-Uni) appuie sans réserve les grandes priorités définies par le Haut-Commissaire assistant pour les opérations mais invite le HCR à organiser des consultations approfondies sur la question des personnes déplacées avec les membres du Comité exécutif.

11. M^{me} POLLACK (États-Unis) partage l'avis du représentant du Royaume-Uni sur la nécessité de tenir des consultations sur la question des personnes déplacées. Elle se félicite par ailleurs que le HCR ait considérablement amélioré sa capacité d'intervention d'urgence, comme il l'a montré récemment au Liban.

12. M. IBRAHIM (Soudan) remercie le Haut-Commissaire assistant pour les opérations de s'être rendu dans son pays pour y étudier la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Force est de constater que le programme de retour volontaire mis en place avec l'appui du HCR n'a pas donné les résultats escomptés au Soudan et que, par manque de moyens, les services fournis dans les camps, en particulier à l'est du pays, se sont détériorés. De surcroît, les réfugiés sont de plus en plus nombreux à quitter les camps pour se rendre dans les villes, situation qui pose des problèmes de sécurité aux pouvoirs publics.

13. M^{me} GONZALES ARIZA (Colombie) rend hommage au travail remarquable du HCR dans son pays ainsi qu'à l'appui des pays donateurs.

14. M^{me} CHENG-HOPKINS (Haut-Commissaire assistant pour les opérations) remercie les délégations de leur appui sans faille aux opérations du Haut-Commissariat et les assure que le HCR organisera des consultations officielles avec les membres du Comité exécutif sur sa nouvelle politique à l'égard des personnes déplacées.

RAPPORTS RELATIFS À L'ÉVALUATION ET À L'INSPECTION
(point 6 de l'ordre du jour) (A/AC.96/1028 et 1029)

15. M. ASOMANI (Inspecteur général) présente le rapport sur les activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général (IGO) depuis août 2005. L'IGO s'était fixé trois principaux objectifs: a) renforcer les capacités d'inspection; b) accélérer le calendrier des inspections afin que chaque bureau sur le terrain soit inspecté tous les trois ans en moyenne; et c) procéder à un suivi plus rigoureux des inspections.

16. Pour atteindre le premier objectif, on a renforcé l'Unité des inspections grâce à la création de trois postes d'administrateur principal chargé des inspections. En outre, les méthodes d'inspection ont été révisées et compilées sous la forme d'un manuel. Un module de formation à l'inspection a été proposé cette année à tous ceux qui prennent part aux inspections. Enfin, l'Unité dispose maintenant d'un fichier de fonctionnaires extrêmement compétents qui travaillent dans différentes divisions. S'agissant du deuxième objectif, 17 inspections ont été prévues cette année mais seulement 13 pourront être conduites en raison des contraintes budgétaires. Cinq ont déjà été réalisées, cinq autres devraient avoir lieu d'ici à la fin de l'année et trois autres sont en suspens en raison de problèmes d'insécurité. Le Bureau de l'Inspecteur général se heurte à deux problèmes en ce qui concerne les inspections. Premièrement, les équipes d'inspection sont essentiellement composées de fonctionnaires qui regagnent leur unité dès leur retour de mission, ce qui rend difficile et longue la phase postmission, notamment l'élaboration des rapports d'inspection. Deuxièmement, les bureaux ayant fait l'objet d'une inspection contestent la nouvelle politique consistant à publier le texte intégral des rapports d'inspection au motif qu'elle tend à donner une image trop négative de leurs opérations. Pour ce qui est du troisième objectif, le Bureau compte désormais un administrateur principal pour assurer le suivi des inspections et veiller à ce que les recommandations formulées soient suivies d'effets. Pour la première fois, l'IGO a procédé à des missions de suivi au Botswana, au Malawi et en Sierra Leone.

17. Au cours de l'année écoulée, l'Unité des investigations, qui n'a épargné aucun effort pour parfaire ses techniques, a été chargée de 70 affaires concernant des comportements présumés répréhensibles du personnel du HCR. Au total, 25 % des enquêtes ont porté sur des irrégularités dans la détermination du statut de réfugié ou des escroqueries à la réinstallation. Deux affaires d'exploitation sexuelle ont donné lieu à des enquêtes, la première a été classée et la seconde a abouti à la révocation du fonctionnaire en cause. L'IGO reçoit de plus en plus de plaintes de réfugiés. Elles exigent parfois l'ouverture d'enquêtes mais dans la majorité des cas, ce sont des personnes qui reprochent aux bureaux sur le terrain de ne pas leur accorder suffisamment d'attention. En pareil cas, l'IGO transmet leurs plaintes aux bureaux régionaux pour un suivi. Au cours de la période à l'examen, trois affaires ne relevant pas de la compétence de l'IGO ont été transmises au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Les enquêtes sur les incidents qui portent atteinte à la crédibilité, à l'intégrité et aux avoirs du HCR sont un autre volet des activités de contrôle. Au cours de la période, le Bureau a procédé à trois enquêtes de ce type, toujours à la requête du Haut-Commissaire. De plus amples renseignements sur la question sont fournis dans le rapport annuel.

18. L'IGO ne ménage aucun effort pour renforcer le système de contrôle interne du HCR. Depuis l'adoption, en novembre 2005, de son nouveau mandat qui vise à accroître la transparence et la responsabilisation, il jouit d'une plus grande indépendance. Par ailleurs,

le 21 septembre 2006, l'IGO et le Bureau des services de contrôle interne ont conclu un mémorandum d'accord qui vise à renforcer leur coopération dans la conduite des enquêtes et des inspections.

19. M. CRISP (Chef du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation) présente le rapport sur l'évaluation et l'élaboration de la politique générale (A/AC.96/1029). Le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation, qui remplace l'ancien Groupe chargé de l'évaluation et de l'analyse de la politique générale (GEAP), relève du Bureau exécutif et rend compte directement au Haut-Commissaire. Il est chargé de la conception, de la mise au point et de l'exécution des activités d'évaluation de l'organisation et veille à ce que les renseignements, analyses, recommandations et enseignements émanant du programme d'évaluation du HCR soient bien utilisés à des fins d'élaboration de la politique générale, de planification stratégique et de conception de programmes. Le Service conseille le Haut-Commissaire et ses collaborateurs sur les questions d'envergure mondiale, en veillant à ce que les politiques du HCR soient cohérentes, compatibles, clairement définies et bien diffusées. En outre, il coordonne les relations du HCR avec les entités extérieures d'évaluation et d'élaboration des politiques.

20. La création du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation s'est accompagnée d'une révision de la politique d'évaluation du HCR, afin que soient prises en compte les normes et règles d'évaluation adoptées par le Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation. Dans le cadre de cette nouvelle politique, il est prévu d'établir des mécanismes plus efficaces pour mettre en œuvre les recommandations relatives à l'évaluation, lesquelles seront en outre réunies dans une base de données. Des mesures seront aussi prises pour que la division du travail entre les fonctions d'évaluation, d'inspection et d'audit du HCR soit clairement définie et rationnelle.

21. Le Service ne dispose actuellement pas de capacités suffisantes pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités dans la mesure où de nombreux postes n'ont toujours pas été pourvus. De plus, les contraintes budgétaires limitent la capacité du Service de recourir à des consultants externes indépendants. Cela étant, l'on s'efforcera d'exploiter au maximum les compétences d'autres unités administratives et de conclure des partenariats avec d'autres organisations.

22. M. Crisp souhaite que son service ait des échanges de vues réguliers avec les membres du Comité exécutif. Il invite ces derniers à formuler des propositions concrètes concernant des projets d'évaluation et d'analyse de la politique générale qui pourraient être inscrits au programme de travail de 2007. Les ONG sont également invitées à apporter leurs contributions.

23. M^{me} GAERTNER (États-Unis d'Amérique) se félicite de l'importance accordée par le HCR au contrôle interne. Elle note avec satisfaction que les rapports du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des vérificateurs internes font état d'une amélioration dans la gestion des ressources du HCR. Elle s'inquiète toutefois de l'utilité limitée du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MRSP) aux fins de la vérification interne. Dans ses recommandations, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU a mis en avant un manque de clarté des politiques et procédures du HCR ainsi qu'une insuffisance des mécanismes de contrôle interne. Le HCR devrait donc prêter une attention particulière à ces problèmes dans le cadre de l'examen du processus de réforme en cours.

24. La délégation des États-Unis se félicite par ailleurs de la création du registre des administrateurs recrutés sur le plan international, ainsi que de l'engagement du HCR à remplir ses engagements en matière d'enregistrement des personnes relevant de sa compétence dans le cadre du projet PROFILE. Elle approuve à cet égard la recommandation du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que le HCR prenne des mesures pour garantir la viabilité et l'évolution de ce projet. Elle a accueilli avec intérêt le rapport du Bureau de l'inspecteur général, qui montre bien comment la révision du mandat du bureau devrait permettre de renforcer son indépendance, la transparence de ses activités et ses compétences. Elle se félicite en outre de la décision du HCR de rendre publics ses rapports d'inspection à l'avenir. Notant que le HCR continue de confier une grande partie de ses activités quotidiennes sur le terrain à son personnel subalterne et à des Volontaires des Nations Unies, elle souligne la nécessité de faire en sorte que ces personnes reçoivent un encadrement et une formation appropriés et ne soient pas amenés à assumer des responsabilités dépassant leurs capacités.

25. Pour consolider sa nouvelle approche de la planification des programmes, fondée sur les résultats, le HCR devrait définir des objectifs, normes et indicateurs plus précis et plus concrets. En ce qui concerne la gestion de la protection, il devrait mettre l'accent sur une participation élargie à la prise de décisions. Le nouveau service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation est appelé à jouer un rôle crucial dans l'examen des programmes et politiques du HCR aux fins de l'amélioration de ses opérations. Son projet sur les moyens de subsistance des réfugiés a permis de disposer d'informations très utiles sur l'efficacité des activités menées dans ce domaine.

26. M^{me} HIRATA (Japon) exprime les sincères condoléances de son Gouvernement aux familles des membres du personnel du HCR tués au Soudan en mars 2006 et formule le vœu que l'enquête menée actuellement contribue à améliorer la sécurité générale du personnel sur le terrain. La délégation japonaise, qui a accueilli avec beaucoup d'intérêt le rapport du Bureau de l'inspecteur général, tient à souligner l'importance du rôle des chefs de bureaux extérieurs dans l'amélioration de la gestion des ressources financières et des ressources humaines.

27. M. WEBSTER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord) se félicite de la révision du mandat du Bureau de l'inspecteur général et de la finalisation du mémorandum d'accord visant à clarifier les liens entre celui-ci et le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. En ce qui concerne les fonctions d'élaboration de la politique générale et d'évaluation, il s'associe pleinement à la déclaration faite par le Canada au titre du point 5 b) de l'ordre du jour. Considérant qu'un renforcement des fonctions d'évaluation demeure nécessaire, le Gouvernement britannique fera de cet objectif l'une de ses priorités dans le cadre de son partenariat avec le HCR.

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET-PROGRAMME ANNUEL (point 7 de l'ordre du jour) (A/AC.96/1026 et A/AC.96/1026/Add.1)

28. M^{me} CHAMBERLAIN (Haut-Commissaire adjoint), présentant le budget-programme annuel du HCR pour 2007, dit que celui-ci repose sur trois principes fondamentaux, qui sont la prévisibilité, la transparence et l'adéquation aux ressources disponibles. Il a été établi sur la base d'objectifs et de priorités clairement définis et conçu de manière à éviter le recours aux plafonnements et aux ajustements budgétaires. Afin que le HCR puisse disposer d'une flexibilité suffisante pour faire face aux situations d'urgence, la Réserve des opérations I a été augmentée à

son maximum autorisé de 10 % du budget. Par ailleurs, pour que l'impact des fluctuations du dollar sur la situation financière du HCR soit limité, un montant d'un million de dollars sera investi en 2007 dans la mise en place d'un système centralisé de gestion de la trésorerie, qui permettra une réduction des risques de change.

29. Dans un souci de transparence, les instructions relatives aux plans d'opération nationaux vont être révisées de manière à pouvoir fonder les propositions relatives au budget-programme pour 2007-2009 sur les objectifs et les priorités stratégiques d'ensemble. De plus, le Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) permettra de disposer d'informations plus complètes sur la gestion financière, budgétaire et logistique du HCR ainsi que sur la gestion des ressources humaines. Les crédits alloués au MSRP ne seront pas réduits en 2007, afin que ne soit pas compromise la généralisation de son application sur le terrain. La mise en place du logiciel de gestion axé sur les résultats appelé UNHCR FOCUS se poursuivra également. Comme suite aux consultations tenues avec le Comité permanent au cours de l'année, la Réserve des opérations-catégorie II sera remplacée par une nouvelle catégorie budgétaire intitulée «Activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat».

30. Le HCR doit être en mesure de mener à bien les activités prévues sans procéder à des ajustements budgétaires en milieu d'année. Le budget proposé pour 2007 est donc inférieur à celui approuvé en 2006 afin d'être plus conforme aux prévisions de contributions des donateurs et de mieux tenir compte des ressources disponibles. Il est devenu essentiel aujourd'hui d'accroître le nombre de donateurs et de faire davantage appel aux sources de financement privées. Cet objectif est dûment reflété dans le budget pour 2007.

31. Les modifications apportées au budget en 2007 auront des incidences notables en matière de gestion financière et de gestion des ressources humaines. Ainsi, on réduira le nombre de postes au siège et sur le terrain, de façon à renverser la tendance à l'augmentation des frais fixes. En outre, il a été décidé de geler les recrutements externes afin de réduire le nombre de fonctionnaires en attente de réaffectation, notamment dans la catégorie des services généraux au siège.

32. Le PRÉSIDENT, rappelant que le Comité permanent a approuvé le projet de budget et en l'absence de tout commentaire ou observation des délégations présentes, considère que le contenu du budget est adopté.

33. *Il en est ainsi décidé.*

EXAMEN DES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (point 8 de l'ordre du jour)

34. M^{me} BLOCH (Rapporteur des consultations annuelles avec les ONG) indique que 329 représentants de 93 ONG internationales et 73 ONG nationales ont pris part aux consultations tenues la semaine précédente en préparation à la session annuelle du Comité exécutif. Un rapport écrit a été distribué en salle.

35. Tout en se félicitant des conclusions sur l'apatridie et sur les femmes et les fillettes vulnérables, les ONG ont fait valoir qu'il fallait à présent faire bon usage de celles-ci en mettant en pratique leur contenu très concret sur le terrain. À cet égard, la collaboration entre les

gouvernements, la société civile, les ONG et les organismes des Nations Unies sera un élément crucial. En ce qui concerne l'apatridie, les programmes mis en œuvre devront viser à la fois à prévenir et à réduire l'apatridie, notamment par une modification de la législation, et à protéger les personnes apatrides. Le recours à la réinstallation comme solution durable dans le cas de ces personnes a été accueilli favorablement par les ONG. En ce qui concerne la protection des femmes et des fillettes déplacées, l'action menée devra mettre l'accent sur l'identification des femmes et des fillettes vulnérables et l'analyse des facteurs de risques pour une meilleure prévention. Les stratégies envisagées pourraient s'appuyer sur l'approche AGDM (Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité), qui accorde une importance particulière à la participation communautaire. Les représentants des ONG ont également insisté sur la nécessité d'associer davantage d'hommes à l'examen de toutes les questions concernant les femmes.

36. Lors de leur séance sur l'Asie, les ONG se sont penchées sur les situations de réfugiés prolongées telles que celles des Birmans en Thaïlande, des Bhoutanais au Népal ou encore des Rohingas au Bangladesh. Soucieuses de trouver des moyens nouveaux d'apporter des solutions durables à ces situations en tenant compte de l'évolution de la situation politique dans tous les pays concernés, elles ont soulevé la question de la création d'un forum ou d'un mécanisme spécial à cette fin. Ayant constaté qu'il existait souvent un décalage important entre les critères appliqués pour le rapatriement volontaire et la réalité sur le terrain, les ONG sont parvenues à la conclusion qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix, le relèvement précoce et la remise en état des infrastructures et aider les personnes concernées à retrouver des moyens de subsistance pour favoriser un rapatriement ou un retour viables.

37. Lors de leur séance sur la réinstallation, les ONG se sont interrogées sur les moyens de renforcer leurs capacités pour faire face aux besoins croissants dans ce domaine. La coopération entre ONG et un partenariat accru avec le HCR sont apparus comme deux éléments clefs à cet égard. Le HCR devrait s'efforcer pour sa part de favoriser les réinstallations en multipliant les missions de sélection dans les pays d'asile et en encourageant de nouveaux pays à offrir aux réfugiés la possibilité de se réinstaller sur leur territoire.

38. Réagissant aux informations faisant état d'un recours de plus en plus fréquent à la détention comme moyen de dissuasion dans de nombreux pays et décrivant les conditions de vie inhumaines dans de nombreux centres de détention autour de la Méditerranée, les ONG ont formulé un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles la création par les institutions européennes d'un système de gestion des migrations, la ratification par tous les États du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et la participation d'experts de la législation sur les réfugiés ou les migrations aux travaux du Sous-Comité de la prévention chargé de surveiller l'application dudit Protocole. Elles ont également recommandé que le HCR ait accès aux centres de détention, notamment en Afrique du Nord, et que des mesures soient prises pour renforcer le partage de l'information avec les ONG.

39. Les ONG se sont déclarées très préoccupées par l'importance accordée actuellement aux mesures de gestion et de contrôle des frontières, qui ont pour effet d'entraver l'accès aux procédures d'asile, d'accroître le trafic et l'introduction clandestine de personnes, de rendre plus fréquentes les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes composant ces flux, et de détourner la Convention de 1951 en en faisant un outil de régulation des migrations. Considérant qu'il est essentiel de protéger aussi bien les droits des migrants que ceux des demandeurs d'asile ou des réfugiés, les ONG recommandent à tous les pays d'accueil de ratifier

la Convention sur les droits des travailleurs migrants et d'adopter une approche fondée sur les droits.

40. Dans leurs débats sur la réforme, les ONG se sont intéressées principalement à la nouvelle approche de responsabilité modulaire. La plupart d'entre elles ont jugé cette approche trop lourde et bureaucratique et ont fait observer qu'au lieu de faire d'elles des partenaires à part entière elle rendait au contraire difficile leur participation. C'est pourquoi un certain nombre d'ONG, s'appuyant sur les travaux menés concernant la protection des enfants, ont proposé la réalisation d'évaluations conjointes sur le modèle de l'AGMD.

41. Par ailleurs, l'éducation est apparue comme un problème majeur dans le cas des personnes déplacées. Bien qu'il existe un organisme chef de file pour l'éducation, le manque de collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a empêché tout progrès significatif dans ce domaine. Nombreuses sont les ONG qui souhaiteraient donc la création d'un module spécifique pour l'éducation, qui permette à la fois un renforcement et une meilleure coordination de l'action menée.

42. M^{me} CROMPTON (Nouvelle-Zélande) dit qu'il serait souhaitable que le rapport sur les consultations avec les ONG soit distribué plus tôt dans la session du Comité exécutif, afin de permettre un dialogue plus approfondi. Elle encourage par ailleurs les États membres à assister aux sessions des ONG, comme l'a fait cette année la délégation néo-zélandaise avec beaucoup d'intérêt.

AUTRES DÉCLARATIONS (Point 9 de l'ordre du jour)

43. M. TOURÉ (Président du Conseil du personnel du HCR) rappelle l'importance que ses collègues accordent aux questions de sécurité et la nécessité de renforcer leur protection. À cet égard, il demande que l'on procède à une évaluation approfondie de la sécurité d'ensemble des agents humanitaires et se félicite que le Haut-Commissaire ait assuré que le HCR se conformerait pleinement aux normes minimales de sécurité opérationnelles. Le personnel du HCR mérite d'être félicité pour son engagement, son professionnalisme et le travail accompli sans relâche dans des situations difficiles et dangereuses. Mais si l'organisation exige toujours plus de son personnel, elle doit en faire davantage pour lui.

44. Le HCR a entrepris une nouvelle réforme, qui est la dernière d'une longue liste. Ces réformes ont de commun qu'elles ont été mal vécues par le personnel, auquel elles ont donné un sentiment d'insécurité. Le personnel en a cependant tiré quelques enseignements, qui sous-tendent les préoccupations exprimées aujourd'hui. Plusieurs réunions ont été organisées sur la base du document contenant les principales propositions de changement dans la gestion de l'organisation et le personnel a estimé que le processus de réforme n'était pas consultatif et que les propositions faites par le groupe du changement n'étaient pas convaincantes. Il est essentiel de consulter le personnel sur l'élaboration et la mise en œuvre des changements structurels, faute de quoi le HCR risque de prendre de mauvaises décisions et d'enfreindre des règles juridiques. À l'inverse, une bonne collaboration avec le personnel permettra de maximiser le succès d'une réforme.

45. En l'occurrence, le personnel, qui a été consulté très tard, a eu l'impression d'être mis devant un fait accompli. Les propositions ne sont étayées par aucune analyse de risque ni par une

analyse coûts-avantages, n'entraînant de fait que très peu de changement dans les pratiques de gestion. Par exemple, se contenter de déplacer des fonctions de «back-office» elles-mêmes mal définies, de Genève à un autre site où elles s'effectueront de la même façon, est un gaspillage de l'argent des donateurs. De plus, selon les propres termes du Secrétaire général de l'ONU, le coût n'est que l'un des facteurs à prendre en compte dans les décisions de délocalisation; la qualité et la fiabilité des services restent des facteurs essentiels. Les «changements» proposés jusque-là apparaissent plutôt comme des solutions d'urgence, fragmentées, qui finalement seront plus coûteuses pour les États membres. Le personnel a peur qu'on lui demande de signer un «chèque en blanc» à l'équipe de direction. Outre ces lacunes essentielles, le plan n'offre pas de projet novateur à long terme sur la meilleure manière de gérer les ressources humaines dans l'organisation, qui engloberait le recrutement, la formation professionnelle et l'avancement.

46. Il est vrai que le HCR doit être réformé, mais il s'agit d'une organisation complexe, dont le personnel accomplit des tâches très variées comportant des degrés de responsabilité à plusieurs niveaux et les changements ne peuvent s'effectuer que très lentement, avec une forte implication de tous les intéressés. La participation effective du personnel est à la fois un droit et un devoir; c'est ce qu'a réaffirmé l'Assemblée générale extraordinaire du personnel la semaine dernière. L'Assemblée a adopté une série de mesures, dont la création d'un groupe spécial sur la réforme, qui prévoit de rencontrer les membres du Comité exécutif.

47. Le Conseil du personnel craint que les premières propositions de gestion présentées par la direction ne suffisent pas à réduire des coûts de plus en plus élevés. Ces dernières années, la direction n'est pas parvenue à recruter des personnes expérimentées, mais a engagé des consultants pour effectuer un travail qui aurait pu l'être par des fonctionnaires. Par ailleurs, la mise en place du nouveau logiciel de gestion (MSRP) a été très onéreuse en raison des retards et des dépassements de coûts. Le Conseil du personnel regrette l'absence d'évaluation externe de ce projet, dont la mise en œuvre sur le terrain a entraîné des coûts énormes; à la fin de 2007, le HCR aura dépensé 170 millions de dollars pour le MSRP et pour les technologies de l'information.

48. Le PRÉSIDENT note que le Conseil du personnel ne s'oppose pas à une réforme, mais à des solutions précipitées. Les États membres ne souhaitent pas non plus que la réforme se fasse au détriment du moral et du travail du personnel. Ils estiment que des consultations doivent se poursuivre; tel est le résultat du débat qui s'est déroulé jusqu'ici.

49. M^{me} CROMPTON (Nouvelle-Zélande) dit que son pays non plus ne souhaite pas qu'un chèque en blanc soit donné à l'équipe de direction du HCR, mais juge qu'une réforme est nécessaire. Le personnel a été consulté, mais peut-être pas comme il l'aurait souhaité. Il y avait une centaine de personnes présentes lors de la réunion évoquée par M. Touré, soit environ 10 % du personnel, et la délégation néo-zélandaise se demande si la déclaration du représentant du Conseil du personnel reflète bien l'opinion de l'ensemble du personnel, par exemple sur les propositions d'externalisation.

50. M^{me} CHAMBERLAIN (Haut-Commissaire adjoint) dit qu'il y a eu de nombreuses consultations avec le personnel. Ce que réclame le Conseil du personnel n'est pas seulement d'être consulté, mais de faire entendre ses propositions. Les consultations doivent porter sur le fond de la question. L'organisation doit saisir cette occasion historique pour mener un processus

de consultation qui permette d'avancer réellement et d'aller jusqu'au bout. Le personnel peut et doit contribuer à améliorer l'organisation.

51. M. TOURÉ (Président du Conseil du personnel) répond que son intervention est fondée principalement sur les réactions communiquées par le personnel et pas sur la réunion de la semaine dernière. Le personnel éprouve une inquiétude fondée sur les expériences passées: certains de ses membres ont déjà traversé plusieurs réformes et n'ont pas constaté d'amélioration, d'où une impression de «déjà vu». En 2001, à la fin d'Action II, 10 % du personnel a été licencié. Les effectifs s'élevaient alors à 4 600 personnes. Cinq ans après, il y a 6 800 employés au HCR; la réforme n'a donc pas produit les résultats attendus. C'est pourquoi le Conseil du personnel tire la sonnette d'alarme. Les changements sont nécessaires, et le personnel a à cœur une meilleure organisation, car il est très attaché au HCR, mais il réclame des garanties quant au processus de réforme.

52. Le PRÉSIDENT est soulagé d'entendre que le personnel n'est pas opposé à la réforme en soi et répète qu'il ne s'agit pas de donner un chèque en blanc à la direction. Des consultations vont se tenir à partir de novembre sur la réforme.

53. M^{me} MMKHWEBONE-TSHEHLA (Afrique du Sud) demande des précisions sur l'augmentation du personnel ces dernières années et sur la somme dépensée pour le MSRP. Le Conseil du personnel pense-t-il que cette somme a été dépensée à mauvais escient? La délégation sud-africaine estime que le personnel doit être motivé pour pouvoir bien travailler; le sort des réfugiés en dépend.

54. M. TOURÉ (Président du Conseil du personnel) précise que les 170 millions de dollars dont il s'agit ont été dépensés au cours des 10 dernières années pour le MSRP et les technologies de l'information. Le Conseil du personnel estime qu'il aurait été possible de faire mieux avec moins d'argent.

55. M^{me} CHAMBERLAIN (Haut-Commissaire adjoint) dit que pour un projet comme le MSRP l'investissement en cause n'est pas considérable; le coût ne couvre pas seulement le logiciel, mais tout le processus d'installation dans 156 pays, avec la mise en place de satellites. Le changement était inévitable, car les programmes existants étaient obsolètes et ne pouvaient plus fonctionner. En ce qui concerne les technologies de l'information, les institutions du système des Nations unies ont dû moderniser leur système de gestion informatisé pour se conformer à la norme de comptabilité IPSA, qui va entrer en vigueur l'année prochaine. La mise en œuvre de ce système au HCR a été progressive et s'est faite par région et par module. Les dépenses de personnel pourront être réduites grâce à la modernisation. Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2007, il sera possible de réduire les effectifs de 612 postes, soit 132 dans la catégorie des administrateurs et 480 dans les services généraux, et de faire une économie de 28,4 millions de dollars. Ces bons résultats s'expliquent en grande partie par la modernisation des systèmes d'information.

RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT (point 10 de l'ordre du jour) ET EXAMEN DE
L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ EXÉCUTIF (point 11 de l'ordre du jour)

56. Le PRÉSIDENT annonce que le Comité exécutif est saisi de trois projets de décision, dont le texte figure dans le rapport qui sera présenté pour adoption le vendredi 6 octobre au matin.

La séance est levée à 17 h 40.
